

« Entre Taude et Bellebranche »

Association pour la protection de la nature créée en 2003,

Siège social : La Cour de La Manchetière - 53290 SAINT – BRICE

mail: entretaudeetbellebranche@gmail.com

Site: taudeetbellebranche.com

A Madame la Préfète,

Aux Maires de Bouère, Bouessay, Grez-en-Bouère, Le Buret, St Brice et Saint-Loup,

Au Président du GAL Sud-Mayenne.

A Bouère, le 15 Janvier 2025

Objet : Organiser la couverture agrivoltaïque sur l'unité paysagère de la forêt de Bellebranche.

La décarbonation de l'économie française passe entre autres par le développement d'une énergie durable.

Bien que ces projets ne soient pas sans conséquence sur la biodiversité et les paysages, Entre Taude et Bellebranche a pris ses responsabilités citoyennes en déposant favorablement à l'Enquête Publique réalisée en 2023 pour un projet éolien qui verra l'implantation de cinq éoliennes sur les communes de Bouère et Saint-Denis. Si on ajoute à cela les quatre éoliennes du Buret, les communes jouxtant la forêt de Bellebranche et son environnement proche ont déjà fait des efforts conséquents pour la décarbonation de l'économie.

Récemment, sur la commune de Grez en Bouère, notre association a pu découvrir et échanger à plusieurs reprises avec un agriculteur porteur d'un projet d'agrivoltaïsme. Son projet nous semble cohérent car il permettrait d'assurer la pérennité d'un élevage ovin dans un secteur où l'élevage traditionnel est peu à peu remplacé par de la grande

culture. Conséquemment, cela permettrait de conserver pendant près de 30 ans un grand linéaire de haies bordant des prairies naturelles. Cependant, à ce jour, il nous semble que ce projet gagnerait à évoluer encore :

- En se limitant à une densité de 30% (près de 40% dans le projet actuel) de panneaux à l'hectare comme la Chambre d'Agriculture Régionale et les dernières études le recommandent. Cela permet d'éviter une dégradation trop marquée des prairies ;
- En abaissant les grillages entourant le site à une hauteur de 1m50 pour permettre le passage du grand gibier et en s'assurant de passages efficaces pour la petite faune ;
- En programmant un plan de travaux, respectueux de la faune notamment celle décrite comme rare dans les inventaires.

L'avènement probable de ce projet de 30 ha, à rapporter aux 6.000 ha de SAU des communes de Bouère, Grez en Bouère et St Brice, implique que le taux de couverture solaire serait pour ces trois communes déjà de 0,5%. Il s'agit d'ores et déjà d'un taux important pour un seul projet, puisque supérieur au 0,2% nécessaire pour répondre aux engagements de la France en 2030 et au 0,4% visé pour 2050.

Pourtant nous constatons que, dans notre secteur, les projets émergent à grande vitesse :

- 14 ha en culture sur Bouère au lieu dit Bel-Air,
- 13 ha en photovoltaïsme au sol à Saint Brice au lieu dit Gomer,
- 14 ha en élévage de vaches entre Bouère et St Denis,
- 40 ha en élevage de moutons sur Bierné...

et ce n'est sans doute là que la partie émergée de l'iceberg!

Cette appétence des agriculteurs pour ces projets solaires est normale et respectable car ceux-ci y voient une façon intéressante de sécuriser l'avenir d'entreprises par ailleurs souvent fragiles.

Entre intérêt écologique, intérêt économique et intérêt paysager, notre association pense qu'il devient indispensable de fixer localement le cadre du développement de cette technologie. Sollicitée par les pouvoirs publics, la Chambre d'Agriculture Régionale travaille certes à un plan de régulation de l'agrivoltaïsme mais il nous apparait que ces projets soulèvent de tels enjeux territoriaux qu'ils ne peuvent se faire sans que les collectivités locales ne soient associées à l'élaboration du cadre.

Il est indispensable de se poser la question de l'échelon auquel la réflexion doit être la plus pertinente. Le département et les Communautés de Communes ne nous semblent pas être la maille adéquate car cela pourrait générer de gros déséquilibres d'implantation selon les secteurs. Une réflexion par unité paysagère (ici les côteaux bocagers des communes proches de Bellebranche) doit être à notre sens privilégiée car chaque secteur a des spécificités qu'il faut prendre en compte. Cela permettra par ailleurs d'évaluer les nuisances des projets à l'aune du territoire qui consommera une

part importante de l'énergie produite. C'est cet équilibre coût/avantage qui fera l'acceptabilité des futurs projets. A titre d'exemple, il nous semblerait aberrant que le Sud-Mayenne voit un taux d'équipements supérieur au double (0.8% si on considère les projets sus-cités) des recommandations nationales pour 2050.

Pour notre association, l'intérêt général, appliqué dans le cadre de ces unités paysagères, doit être porté, au moins pour partie, par les communes qui les composent. C'est pourquoi notre association souhaite qu'un groupe composé notamment des élus locaux du secteur de Bellebranche soit mis en place pour travailler à la stratégie du développement de l'agrivoltaïsme sur le secteur.

Dans un tel groupe des questions très concrètes pourraient être abordées collectivement et permettre *in fine* de se doter d'un cadre permettant à chaque maire de se positionner plus sereinement sur les projets qui ne manqueront pas d'émerger sur sa commune :

Est-il possible d'utiliser la forte demande en agrivoltaïsme pour sélectionner des projets en phase avec notre territoire (maintien de prairies, de l'élevage et du bocage) ?

Quels types de technologie favoriser sachant que certaines sont plus efficaces donc moins gourmandes en hectares et préservent mieux les ressources ?

Est-il possible de se fixer un taux maximal de couverture sur l'unité paysagère choisie ainsi que sur chaque commune ? Exemple 1,5% par commune <u>et</u> 0,8% sur l'unité paysagère, aucune des deux limites ne devant être dépassées.

Quels niveaux de retombées locales est-il demandé a minima aux porteurs de projets ?

Certain que cette réflexion transpartisane retienne votre attention, nous serions très heureux que vous puissiez nous répondre sur l'intérêt que vous porteriez à une réflexion locale de cette nature.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir l'assurance de notre grande considération.

Pour Entre Taude et Bellebranche

Benoit Marichal

Président de l'association

Contact : Isabelle Dreyfus 07 86 79 19 37 ou Benoit Marichal 06 32 25 61 57